

TMJ.-  
REPUBLIQUE DU BENIN  
-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 96-001 du 02 Janvier 1996

Chargeant Monsieur Désiré VIEYRA,  
Ministre d'Etat, Chargé de la  
Coordination de l'Action Gouverne-  
mentale et de la Défense Nationale  
de l'intérim du Président de la  
République pour compter du 02  
Janvier 1996.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement,

D E C R E T E :

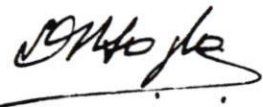
Article 1er.- Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, Monsieur Désiré VIEYRA, Ministre d'Etat, Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et de la Défense Nationale est chargé d'assurer l'intérim.

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Désiré VIEYRA durant cette période, les pouvoirs de Chef du Gouvernement.

Article 3.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 02 Janvier 1996

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Nicéphore SOGLO.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MEDN 4 AUTRES  
MINISTERES 19 SGG 4 DEPARTEMENTS 6 DC/MIL 2 JO 1.-